BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2595

94 – VAL-DE-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

Ventes et cessions

453 224 008 RCS Créteil.
URBI DOM.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 469000.00 EUR.
Adresse : 134, Avenue de Villeneuve Saint-Georges, 94600 Choisy-le-Roi.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION URBI DOM Société par actions simplifiée Au capital de : 469 000,00 EUR Siège social 134 Avenue de Villeneuve Saint-Georges 94600 Choisy-le-Roi N° RCS 453 224 008 RCS Créteil, est société absorbante CANTO DO LIMA Société à responsabilité limitée Au capital de : 314 870,00 EUR Siège social 134 Avenue de Villeneuve Saint Georges 94600 Choisy-le-Roi N° RCS 514 616 143 RCS Créteil, est société absorbée Actif : 32 893,62 EUR Passif : 274 639,93 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : néant Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 II du Code de commerce et dès lors que la Société Absorbante détient la totalité des parts de la Société Absorbée, il ne sera pas procédé à l'échange des parts de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la Société Absorbante et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange. Montant prévu de la prime de fusion : néant Date du projet : 30/06/2026 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 26/10/2026, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Créteil au nom de la société CANTO DO LIMA et au nom de la société URBI DOM.